



Voir aussi:

[FAQ Covid-19 site Sante.fr](#)

[Agence Régionale de Santé](#)

[La stratégie vaccinale et la liste des publics prioritaires](#)

Documents:

[Facilitation à la vaccination avec l'AstraZeneca de certains professionnels de plus de 55 ans](#)

[Informations à destination des personnes éligibles à la vaccination contre la Covid-19](#)

[Les informations essentielles pour les centres de vaccination pour les particuliers](#)

[La vaccination chez le grand public](#)

Afin de vous aider à prendre rendez-vous pour la vaccination, vous pouvez contacter le C.C.A.S. de Bougival :

- Le matin de 9h à 12h30 : Mme CREPIN au 01 30 78 20 45
- L'après-midi, de 14h à 17h30 : Mme FROMENTIN au 01 30 78 16 28

* Liste sur solidarites-sante.gouv.fr/vaccin-c



La vaccination POUR LE GRAND PUBLIC

(à partir de 18 ans)

Mon âge	Ma situation	AstraZeneca ou Janssen	Pfizer-BioNTech ou Moderna
0 à 17 ans		<i>Je ne suis pas concerné</i>	
18 à 49 ans inclus	Je n'ai pas de problème de santé →	<i>Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner</i>	
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19* →		 <ul style="list-style-type: none"> • En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant • Sur mon lieu de soin
50 à 54 ans inclus	Je n'ai pas de problème de santé →	<i>Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner</i>	
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19* →		 <ul style="list-style-type: none"> • En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant
55 à 59 ans inclus	Je n'ai pas de problème de santé →	 <ul style="list-style-type: none"> • Chez mon médecin traitant • Chez mon médecin du travail • En pharmacie • En cabinet infirmier 	
	J'ai un risque de forme grave de COVID-19* →	 <ul style="list-style-type: none"> • Chez mon médecin traitant • Chez mon médecin du travail • Sur mon lieu de soin • En pharmacie • En cabinet infirmier 	
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19* →	 <ul style="list-style-type: none"> • Chez mon médecin traitant • Chez mon médecin du travail • Sur mon lieu de soin • En pharmacie • En cabinet infirmier 	 <ul style="list-style-type: none"> • En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant • Sur mon lieu de soin

60 ans et plus

Je suis en établissement pour personnes âgées

- Au sein de mon établissement
- Chez mon médecin traitant
- Sur mon lieu de soin
- En pharmacie
- En cabinet infirmier

Je vis à domicile (ou dans une autre structure)

- Chez mon médecin traitant
- Chez mon médecin du travail
- Sur mon lieu de soin
- En pharmacie
- En cabinet infirmier

- Au sein de mon établissement

- En centre de vaccination

N.B. :

- Les femmes enceintes à partir du 2^e trimestre de grossesse peuvent se faire vacciner en centre de vaccination.
- Les personnes en situation de handicap hébergées en maisons d'accueil spécialisées (MAS) et foyers d'accueil médicalisés (FAM) sont éligibles à la vaccination quel que soit leur âge. Les personnes de moins de 55 ans doivent être vaccinées avec les vaccins Pfizer-BioNTech ou Moderna ; celles de plus de 55 ans peuvent être vaccinées avec les quatre vaccins disponibles.
- Les résidents de 60 ans et plus dans les foyers de travailleurs migrants peuvent se faire vacciner au sein de leur foyer.



version : samedi 24 avr

Comment se faire vacciner ?

Depuis vendredi 15 janvier 2021, les personnes éligibles qui souhaitent se faire vacciner devront prendre rendez-vous. Pour cela, elles ont trois possibilités :

1/ appeler le numéro national : 0800 009 110 (de 6h à 22H - 7j/7)

2/ appeler le centre vaccinal local (<https://www.sante.fr/cf/centres-vaccination-covid.html#dep-78>)

3/ réserver un créneau sur l'un des sites suivants : [sante.fr](https://www.sante.fr), <https://www.doctolib.fr>, <https://www.keldoc.com>, <https://www.maiia.com>

Qui peut se faire vacciner à ce jour ?

Pour rappel, la vaccination contre la COVID-19 est actuellement accessible aux personnes dans les situations suivantes :

- L'ensemble des personnes de 55 ans et plus quel que soit leur lieu de vie et leur état de santé (avec ou sans comorbidités) ;
- Les femmes enceintes à partir du deuxième trimestre de la grossesse ;
- Les résidents en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et unités de soins de longue durée ou hébergées en résidences autonomie et résidences services ;
- Les personnes de plus de 18 ans souffrant d'une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19 :
 - atteintes de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie,
 - atteintes de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés,
 - transplantés d'organes solides,
 - transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques,
 - atteintes de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes,
 - atteintes de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection,
 - atteintes de trisomie 21.
- Les personnes de 50 à 54 ans inclus souffrant d'une ou plusieurs des comorbidités ;
- Les personnes en situation de handicap, quel que soit leur âge, hébergées en maisons d'accueil spécialisées (MAS) et foyers d'accueil médicalisés (FAM) ;
- Les résidents de 60 ans et plus dans les foyers de travailleurs migrants (FTM) ;
- Les professionnels du secteur de la santé et du secteur médico-social appartenant aux catégories suivantes :
 - l'ensemble des professionnels de santé,
 - les autres professionnels des établissements de santé et des établissements et services médico-sociaux (les personnels employés par l'établissement et les - personnels d'entreprises prestataires exerçant en continu au sein de l'établissement),
 - les professionnels des résidences services,
 - les professionnels des centres d'hébergement spécialisés pour les personnes atteintes de la Covid-19,
 - les professionnels de l'aide à domicile et les salariés du particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables (recevant l'APA ou la PCH),
 - les prestataires de services et distributeurs de matériel intervenant au domicile des patients,
 - les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires,
 - es personnels composant les équipages des véhicules des entreprises de transport sanitaire,
 - les étudiants et élèves en santé au contact des patients,
 - les assistants de régulation médicale durant leurs stages en établissement ou en SMUR,
 - les professions à "usage de titre" reconnues par diverses lois non codifiées (ostéopathes, chiropracteurs, psychothérapeutes, psychologues),
 - les secrétaires médicaux en cabinet de ville et les assistants médicaux,
 - les médiateurs de lutte anti-Covid,
 - les vétérinaires.

Les particuliers concernés

Les professionnels concernés

Consulter la [liste détaillée des personnes concernées dès à présent par la vaccination](#) sur le site du ministère des Solidarités et de la santé.

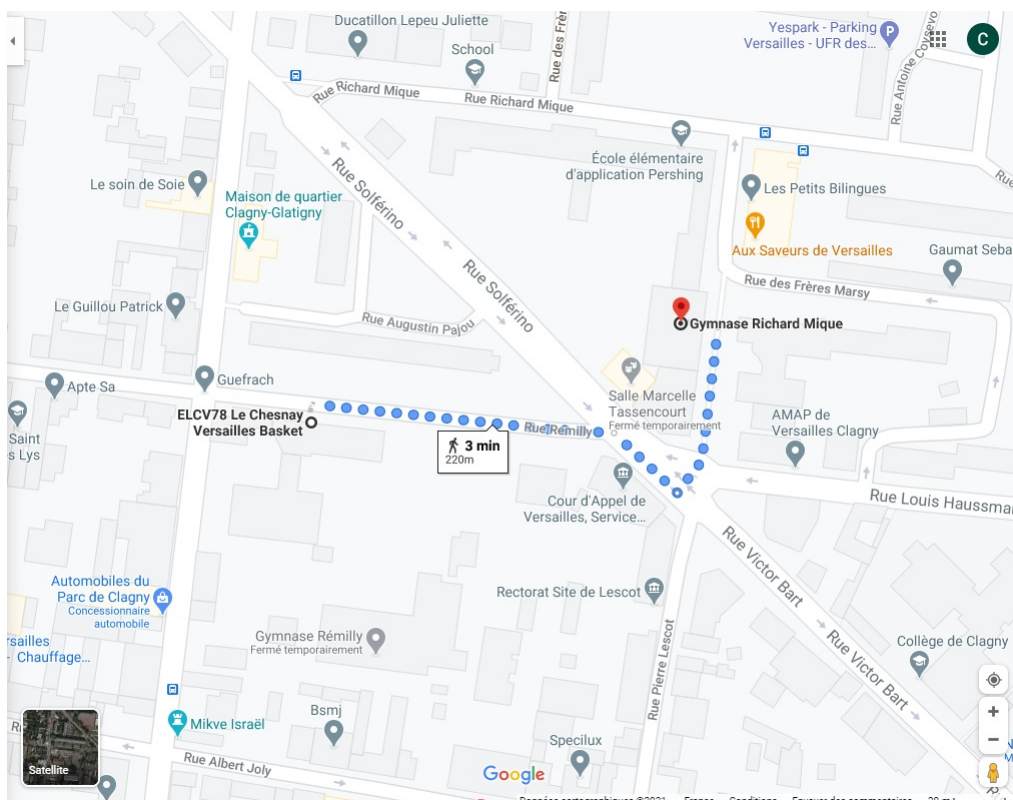
Où se faire vacciner ?

Les lieux de vaccination dépendent de la situation de la personne vaccinée :

- pour les personnes âgées résidant en Ehpad ou USLD, la vaccination est organisée au sein de leur établissement ;
- pour les autres personnes prioritaires, la vaccination a lieu dans les centres de vaccination. Toutes les informations sur les centres de vaccination se trouvent sur le site [sante.fr](#) ou par téléphone au 0 800 009 110 (appel et service gratuit) ;
- pour les personnes âgées de 50 à 74 inclus souffrant d'une ou de plusieurs comorbidités, la vaccination peut se faire dans les cabinets des médecins généralistes volontaires ou dans les structures dans lesquelles elles ont l'habitude de recevoir des soins (hôpital par exemple) ;
- pour les salariés âgés de 50 à 64 inclus souffrant d'une ou de plusieurs comorbidités, la vaccination peut se faire en entreprise, par le médecin de travail ;
- pour les patients âgés de 75 ans et plus, la vaccination peut se faire dans les cabinets médicaux des médecins généralistes volontaires ou en centre de vaccination.

Où se faire vacciner sur le territoire de Versailles Grand Parc ?

- A Versailles au **Gymnase Richard Mique** (7bis rue Pierre Lescot). Un parking est mis à disposition au 50 bis rue Remilly, à 220 m du gymnase, sur le site de l'ELCV78 Le Chesnay Versailles Basket :



Les vaccinations des personnes de plus de 75 ans sont programmées les après-midis de 14h à 18h. L'inscription à ce centre vaccination se fait par le site internet de Doctolib : <https://www.doctolib.fr/centre-de-sante/versailles/centre-de-vaccination-covid-de-versailles>.

Les créneaux horaires de vaccination sont ouverts dès lors que les centres de vaccination ont connaissance du futur approvisionnement en doses vaccinales. Il est donc conseillé de se connecter régulièrement sur les sites internet. Pour les personnes ne disposant pas d'internet, il est possible de solliciter le secrétariat du centre de vaccination en composant le 01 30 97 29 30 qui fera l'inscription par internet pendant la communication téléphonique. **Cette ligne téléphonique étant très souvent occupée, la mairie de Bougival, par son CCAS, renseigne sur les lieux de vaccinations, les modalités d'inscription à la vaccination et aide à l'inscription à la vaccination pour les personnes ne disposant pas d'internet ou ayant des difficultés à l'utiliser.**

- A **Saint Cyr l'école** : 13 Place Pierre Semard, 78210 SAINT-CYR-L'ECOLE - Prendre rendez-vous en ligne
- A **La Celle Saint-Coud : Pharmacie Bourgeois** - Le Verre 4 Avenue de l'Aqueduc ou **Pharmacie Clary-Lim** 18 Avenue de la Jonchère

Où se faire vacciner ailleurs dans les Yvelines ?

Consultez la carte : <https://www.sante.fr/cf/centres-vaccination-covid.html#dep-78>

Où les professionnels de santé peuvent-ils se faire vacciner ?

- Au Chesnay-Rocquencourt : 177 rue de Versailles
- A Rambouillet : 5 rue Pierre et Marie Curie
- A Mantes-la-Jolie : 2 boulevard Sully
- A Poissy : 53 avenue Blanche de Castille

Pour toutes questions ou difficultés, n'hésitez pas à contacter le C.C.A.S. au 01 30 78 20 45.

